

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 09 juin 2015

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 14 avril 2015;
4. La période d'examens et la sanction des études par Nathalie Doré;
5. Frais de déplacement;
6. Informations diverses;
7. Questions diverses;
 - 7.1 _____
 - 7.2 _____
8. Courrier;
9. Retour annuel sur le comité consultatif EHDAA;
10. Date de la prochaine rencontre : 13 octobre 2015;
11. Levée de l'assemblée.